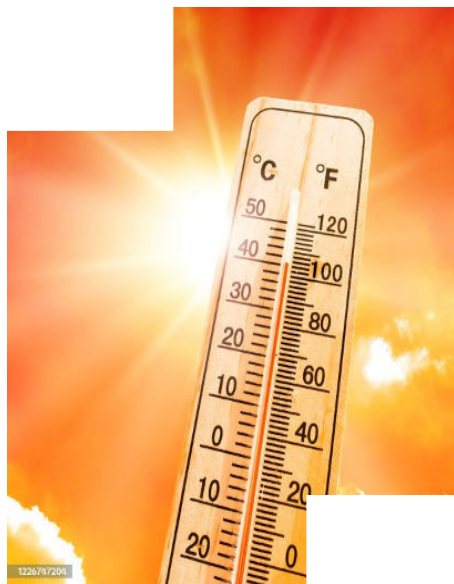


La prévention des risques liés aux fortes chaleurs



Le travail en situation de fortes chaleurs augmente les risques pour la santé des agents publics, ce qui accentue le risque d'accidents du travail.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, dans un contexte de dérèglement climatique favorisant la récurrence des épisodes extrêmes, les employeurs ont de nouvelles obligations pour protéger les agents contre les risques liés aux fortes chaleurs.

Les dispositions doivent être appliquées en fonction du déclenchement des seuils de vigilance météorologique émis par Météo France, avec des actions de prévention à mettre en place dès la vigilance jaune.

Afin d'aborder ce sujet, le Centre de Gestion et l'antenne CNFPT du Gers vous proposent un temps de formation en **webinaire** le :

Jeudi 16 avril de 9h à 12h

Objectifs :

- Identifier les risques liés au travail par de fortes chaleurs
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention
- Connaître les recommandations officielles en cas d'alerte canicule
- Définir les moyens de prévention pour réduire les risques

Contenu :

- Le cadre réglementaire dans la FPT
- Les effets de la chaleur sur la santé des agents
- Intégrer le risque d'exposition aux fortes chaleurs dans le document unique
- Les mesures de prévention concrètes possibles
- La mise en œuvre opérationnelle des mesures de prévention

Public : Encadrants, Agents RH, Assistants de prévention.

Inscriptions pour les agents relevant d'employeurs territoriaux :

<https://inscription.cnfpt.fr> / Code stage : **PRC32 002**

Contact pour toute information :

Antenne du Gers du CNFPT, 05 62 63 50 30, valerie.beltrando@cnfpt.fr
CDG du Gers – Sandra FERRARONI, 05 62 60 15 18, prevention@cdg32.fr